

Goutatou

6 bis, rue du clos
51390 PARGNY LES REIMS
Tel : 03.26.05.87.25

Mail : goutatou@orange.fr
Site internet : www.goutatou.fr
Facebook : [ACM Goutatou](#) ou [Goutatou](#)

Madame, Monsieur,

Votre (vos) enfant(s) est (sont) inscrit(s) au Goutatou et nous vous remercions de la confiance que vous nous accordée. Nous allons procéder à la création/réactualisation de votre dossier pour l'année scolaire 2021/2022.

Merci de nous transmettre les documents obligatoires de la liste ci-dessous :

- ☐ La fiche famille (qui comporte tous les enfants à charge) remplie avec soin et signée.
- ☐ Une fiche sanitaire de liaison par enfant à laquelle sera **obligatoirement jointe la photocopie des vaccinations.**
- ☐ La fiche d'inscription annuelle (seulement si vos besoins portent sur l'année complète).
- ☐ **L'attestation d'assurance extrascolaire de l'année en cours.**
- ☐ **La copie de l'attestation du quotient familial délivrée par la CAF ou la MSA (qui déterminera le tarif à appliquer) au moment de l'inscription et à chaque début d'année civil.**
- ☐ Les inscriptions aux activités extrascolaires (d'autres activités pourront être mises en place à la rentrée).
- ☐ Un RIB et la signature d'un mandat SEPA pour les prélèvements automatiques

NOUVEAUTÉ Connecthys :

- ⇒ Le portail vous permettra de faire vos réservations vous-même en respectant les délais.
- ⇒ Votre code d'accès est fourni par l'équipe de direction du GOUTATOU.
- ⇒ L'équipe de direction du GOUTATOU reste disponible pour les réservations exceptionnelles.

Dans un souci de sécurité, nous vous remercions de nous faire parvenir l'ensemble des documents rapidement et nécessairement avant l'accueil de votre (vos) enfant(s).

Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe de direction du Goutatou

GOUTATOU

6 bis, rue des clos
51 390 Pargny-Lès-Reims
Tel: 03.26.05.87.25
Mail: goutatou@orange.fr
Site: www.goutatou.fr

Fiche Famille

Année scolaire
2021 / 2022

NOM et prénom des enfants	Date de naissance	Ecole		Activités proposées au Goutatou (cocher la case concernée)			
		Classe	Etablissement fréquenté	Accueil périscolaire	mercredi	vacances	Activités extrascolaires

Renseignements sur les parents:

Régime social : CAF MSA autre :

Pensez à fournir votre justificatif de quotient familial

Mère:

Nom et Prénom:.....

Adresse:.....

Code postal et ville:



Domicile / pro: portable:

Profession:

Père:

Nom et Prénom :

Adresse:.....

Code postal et ville:



Domicile / pro: portable:

Profession :

Communication : Adresse(s) mail pour recevoir les informations concernant le Goutatou :

.....

Dans le cas de parents séparés :

Responsable légal de l'enfant : mère père

Lieux de résidence de l'enfant : mère père en alternance

Dans le cas d'une garde alternée, chaque parent fournira son planning et sera facturé de ses présences.

Facturation:

Adresse mail pour envoi de la facture :

Mode de paiement : prélèvement chèque chèques vacances (+1% frais) / CESU (+7% de frais)

Personne à contacter en cas d'urgence :

Nom et prénom : :

Nom et prénom : :

Personne susceptible de venir chercher votre (ou vos) enfant(s) en cas d'empêchement de votre part :

Nom et prénom : :

Nom et prénom : :

Informations médicales et pratiques :

Nom du médecin traitant :

Pathologies particulières à déclarer :

.....

Votre enfant fait il encore la sieste ? non oui, lequel :

AUTORISATIONS :

Je soussigné(e)

- déclare que mon (ou mes) enfant(s) peu(ven)t participer et pratiquer toutes les activités physiques et sportives, pour lesquelles l'enfant est inscrit : oui non
- autorise le personnel du Goutatou à transporter mon (ou mes) enfant(s) à toutes les sorties ou séjours pour lesquels l'enfant est inscrit : oui non
- autorise le Goutatou à prendre mon (ou mes) enfant(s) en photographie dans le cadre de la communication interne et externe (presse, site internet, pages facebook...) : oui non

Acceptation du règlement intérieur:

Je soussignécertifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les conditions.

Je propose ma candidature afin d'intégrer l'équipe de bénévoles de l'association Goutatou: oui non

Décharge de responsabilité :

Je soussigné,, responsable de l'enfant

déclare exact tous les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du centre à prendre, le cas échéant, toutes les mesures et dispositions (transport, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

(L'équipe de direction contactera les parents le cas échéant)

Fait àle.....

Signature:

FICHE SANITAIRE DE LIAISON 2021/2022

CERFA N° 85-0233

CETTE FICHE A ÉTÉ CONÇUE POUR RECUEILLIR LES RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX QUI POURRONT ÊTRE UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT. ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ. ELLE VOUS SERA RENDUE À LA FIN DU SÉJOUR AVEC DES OBSERVATIONS ÉVENTUELLES.

I. – ENFANT : NOM : _____ **PRENOM :** _____

SEXE ☐ GARÇON ☐ FILLE **DATE DE NAISSANCE :** _____

II. – VACCINATIONS (Remplir à partir du carnet de santé, du carnet ou des certificats de vaccination de l'enfant ou joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)
ANTIPOLIOMYÉLITIQUE – ANTIDIPHTÉRIQUE – ANTITÉTANIQUE – ANTICOQUELUCHEUSE

Précisez s'il s'agit : du D.T. polio du D.T. coq du Trétracoq d'une prise polio RAPPELS	VACCINS PRATIQUÉS	DATES
		/ /
		/ /
		/ /
		/ /
		/ /

ANTITUBERCULEUSE (B.C.G.)		ANTIVARIOLIQUE		AUTRES VACCINS	
DATES		DATES		VACCINS PRATIQUÉS	DATES
1 ^{er} VACCIN	/ /	VACCIN	/ /		/ /
REVACCINATION	/ /	1 ^{er} RAPPEL	/ /		/ /

SI L'ENFANT N'EST PAS VACCINÉ,
POURQUOI ? _____

INJECTIONS DE SÉRUM	NATURE	DATES
		/ /
		/ /

III. – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT
L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES :

RUBÉOLE				VARICELLE				ANGINES				RHUMATISMES				SCARLATINE							
NON				OUI				NON				OUI				NON				OUI			
COQUELUCHE				OTITES				ASTHME				ROUGEOLE				OREILLONS							
NON				OUI				NON				OUI				NON				OUI			

INDIQUEZ ICI LES AUTRES DIFFICULTÉS DE SANTÉ EN PRÉCISANT LES DATES :
(maladies, accidents, crises convulsives, allergies, hospitalisations, opérations, rééducations)

	/ /
	/ /
	/ /

IV. – RECOMMANDATIONS DES PARENTS :

ACTUELLEMENT L'ENFANT SUIV-IL UN TRAITEMENT ?

NON

OUI

SI OUI, LEQUEL ?

SI L'ENFANT DOIT SUIVRE UN TRAITEMENT PENDANT SON SÉJOUR, N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE L'ORDONNANCE AUX MÉDICAMENTS.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

NON

OCCASIONNELLEMENT

OUI

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

NON

OUI

V. – RESPONSABLE DE L'ENFANT :

NOM : PRÉNOMS :

ADRESSE (pendant la période du séjour) :

N° DE S.S. N°S DE TÉL. DOMICILE BUREAU

ADRESSE DU CENTRE PAYEUR :

COMPLÉMENTAIRE MALADIE :

Je soussigné responsable de l'enfant déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et, autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

DATE : Signature :

PARTIE RÉSERVÉE A L'ORGANISATEUR

LIEU DU SÉJOUR :

ARRIVÉE LE / /

DÉPART LE / /

Cachet de l'Organisme (siège social)

Goutatou

6 bis rue des clos
51 390 Pargny-lès-Reims
tel : 03.26.05.87.25
goutatou@orange.fr
www.goutatou.fr

OBSERVATIONS FAITES EN COURS DE SÉJOUR

PAR LE MÉDECIN ☐ (QUI INDIQUERA SES NOM, ADRESSE ET N° DE TÉLÉPHONE)

PAR LE RESPONSABLE DU SÉJOUR ☐ (QUI INDIQUERA SES NOM ET ADRESSE)

Association GOUTATOU de PARGNY-LÈS-REIMS

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES 2021-2022 de 17H00 à 18H15

Début des activités à partir du lundi 13 septembre 2021

Activité + goûter : 125 € / an (30 séances)

Prénom :			Nom :		
Jours	Horaires	Activités	Age	Intervenants	X
Jeudi	17H00-18H15	BABY-GYM	03/04 ans	Julien MONTFORT	
	17H00-18H15	ANGLAIS	05/06 ans	Emma DECKEUR	
Vendredi	17H00-18H15	ANGLAIS	03/04 ans	Emma DECKEUR	
	17H00-18H15	Gym douce	05/06 ans	Charline VAUTHIER	
	17H00-18H15	Gymnastique	07/12 ans	Julien MONTFORT	

- Animation autour de l'anglais (sensibilisation adaptée pour les 03/04 ans et les 05/06 ans)
 - Chants à gestes
 - Jeux de société ...
- Baby-Gym (03-04 ans) et Gym Douce (05/06 ans)
 - Activités d'éveil dont l'objectif est de contribuer au développement harmonieux de la motricité des plus jeunes.
- Gymnastique de Loisirs (07-12 ans) :
 - Permettre aux enfants de découvrir les bases de ce sport tout en s'épanouissant sans pour autant avoir une finalité de compétition.

Début des activités à partir du lundi 13 septembre 2021

- ✓ Sous réserve d'effectifs suffisants dans chaque groupe
- ✓ Possibilité de faire 2 séances d'essai - Aucun remboursement en cas d'abandon en cours d'année.
- ✓ En cas d'absence de l'intervenant, nous vous préviendrons dans les meilleurs délais. Les cours seront rattrapés au mois de juin dans la mesure du réalisable.
- ✓ A la fin du cours, possibilité de récupérer votre enfant à 18h15 ou de le laisser en accueil du soir.

Contact : 03.26.05.87.25

Mail : goutatou@orange.fr

site : www.goutatou.fr

Date :

Signature :

Goutatou

6 bis rue du clos

51390 PARGNY LES

REIMS Tel :

03.26.05.87.25

Mail : goutatou@orange.fr

Fiche d'inscription annuelle

Année scolaire 2021/2022

Nom et prénom de l'enfant :

Classe :

Accueils périscolaires :

	Matin (07H30-08H50)	Midi (12H00-13H50)	Goûter (17H00-18H00)	Soir (18H00-19H00)
lundi				
mardi				
jeudi				
vendredi				

Accueil du mercredi :

	Matin (07H30-12H00)	Midi (12H00-14H00)	Après-midi (14H00-18H30)
Mercredi			

Fait le

signature



Association Goutatou

6 bis, rue des Clos

51390 Pargny-lès-Reims

Tel : 03.26.05.87.25

Mail : goutatou@orange.fr

Site internet : www.goutatou.fr

Facebook : [Goutatou](#)

Facebook : [Acm Goutatou](#)

Règlement intérieur du Goutatou

Année scolaire 2021/2022

Le règlement intérieur ne saurait se substituer aux statuts. Il est totalement dépendant de ces derniers et doit y être adapté.

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association GOUTATOU dont le siège social est situé **6 bis, rue des clos 51390 Pargny-lès-Reims**.

Un règlement intérieur à jour est remis à chaque adhérent lors de l'inscription de leur(s) enfant(s).

Les statuts et les procès-verbaux d'assemblée sont à la disposition de chaque adhérent qui le désire.

SOMMAIRE

Présentation de l'association

Communication et information

Conditions d'admission

Adhésion

Inscription

Tarification

Réservation

Facturation

Paielement

Organisation de l'accueil

Discipline générale

Vêtements et objets personnels

Maladie-Accident-Urgences

Assurance

Assemblée Générale

PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Le GOUTATOU est une association dont l'objectif principal est l'accueil des enfants de 03 à 15 ans lors des temps périscolaires et extra scolaires (mercredis et vacances).

L'Accueil Collectif de Mineurs (A.C.M.) est situé à Pargny-lès-Reims, 6 bis, rue des clos, dans un bâtiment annexe de l'école.

Le Goutatou est une association, administrée par un Conseil d'Administration, composé de bénévoles élus lors de l'Assemblée Générale. Le rôle du Conseil d'Administration est avant tout d'organiser et de veiller à l'animation des activités de l'association. Il prend toutes les décisions utiles à la bonne marche de l'association, dans le cadre des statuts et de l'objet de l'association, mais aussi dans la limite des missions que lui a confiées l'Assemblée Générale et dans le respect du budget adopté par celle-ci.

L'accueil des enfants est assuré par des animateurs diplômés ou en cours de formation, sous la responsabilité de la direction de l'association.

Les projets éducatif et pédagogique du Goutatou sont tenus à la disposition des parents.

COMMUNICATION ET INFORMATIONS

Mail : goutatou@orange.fr

Site internet : www.goutatou.fr

Facebook : [Goutatou et Acm goutatou](#)

Tel : 03.26.05.87.25

CONDITIONS D'ADMISSION

➤ **Accueils périscolaires** : tous les enfants fréquentant l'école maternelle et élémentaire du regroupement scolaire de Pargny-lès-Reims peuvent s'inscrire aux différents accueils périscolaires.

➤ **Activités extrascolaires** : tous les enfants de 03 à 14 ans scolarisés peuvent s'inscrire dans la limite des places disponibles.

➤ **Accueil Extrascolaires des mercredis et des vacances** : tous les enfants de 03 à 16 ans peuvent s'inscrire dans la limite des places disponibles.

L'enfant de 03 ans inscrit à l'école (mais qui n'a pas encore fait sa rentrée) pourra être accueilli pendant les vacances scolaires de juillet et août à condition qu'il soit déjà propre de jour comme de nuit (pour la sieste).

➤ **Club Ados** : tous les pré-adolescents et adolescentes à partir de 10 ans

ADHESION

L'adhésion à l'association est obligatoire. Elle est valable de l'ouverture du centre au mois de septembre (**02 septembre 2021**) à sa fermeture en juillet (ou août selon le calendrier) de l'année suivante.

L'adhésion sera automatiquement ajoutée à la première facture de la famille.

Le montant de l'adhésion est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

Pour l'année 2021/2022, le tarif de l'adhésion est fixé à :

20,00 € par famille (pour 1 enfant)
+ 5,00 € par enfant supplémentaire

Toute adhésion versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé son remboursement en cours d'année.

INSCRIPTION



Aucun enfant ne sera accepté sans une inscription préalable.

L'inscription est valable pour une année scolaire et devra être renouvelée à chaque rentrée scolaire.

- Pour toute nouvelle inscription en cours d'année scolaire, les parents devront prendre contact avec la direction afin de constituer un dossier.
- Pour toute inscription complémentaire ou occasionnelle, et si l'enfant fréquente déjà le Goutatou, l'inscription se fera auprès de la direction **48h** avant la date d'accueil prévue, par mail.



ATTENTION



Le Goutatou travaille en lien avec l'école, nous sommes des acteurs co-éducatifs, complémentaires de l'école et des familles.

Cependant, pour une meilleure organisation, les réservations et les annulations (maladie, grève, sorties scolaires...) concernant les accueils périscolaires, extrascolaires ainsi que les repas se font directement au Goutatou.

En période scolaire, lorsque l'école est fermée, le Goutatou n'assure aucun accueil.

Éléments nécessaires à la constitution du dossier

- 1- La fiche famille 2021/2022,
- 2- Une fiche sanitaire de liaison par enfant à laquelle sera obligatoirement jointe la photocopie des vaccinations,
- 3- La fiche d'inscription annuelle (facultative, voir chapitre « réservation »),
- 4- Pour les adhérents de la MSA, fournir une attestation d'affiliation des enfants,
- 5- L'attestation d'assurance extrascolaire de l'année en cours,
- 6- La copie de l'attestation du quotient familial délivrée par la CAF ou la MSA (qui déterminera le tarif à appliquer),
- 7- Les inscriptions aux activités extrascolaires 2021/2022 (facultatif),
- 8- Un RIB et la signature d'un mandat SEPA (à compléter) pour les prélèvements automatiques.

TARIFICATION

Le tableau des tarifs est disponible sur le site internet et dans le présent règlement. Les tarifs seront révisés annuellement par le Conseil d'Administration afin de tenir compte des augmentations des différents prestataires. L'augmentation sera au minima de 1%.

Le tarif applicable est calculé en fonction de la commune de résidence de la famille et de son quotient familial. La famille devra donc fournir son quotient familial à chaque début d'année civile afin que le tarif correspondant lui soit appliqué. Dans le cas où la famille ne fournirait pas de quotient, le tarif le plus élevé lui serait alors automatiquement appliqué.

Dans le cas des familles séparées, le tarif regroupement sera appliqué pour les réservations en périscolaire. Par contre pour les réservations en loisirs, chaque parent sera facturé en fonction de sa commune d'origine.

Le prix facturé pour le temps du midi comprend le prix du repas ainsi que les 2 heures d'encadrement.

Les familles bénéficiant de l'aide aux temps libres de la CAF ou des bons MSA (de 03 à 16 ans) devront fournir les documents nécessaires à la déduction, dès réception de ceux-ci, ou au mieux avant la venue de l'enfant en loisirs.

En période de loisirs, dans le cadre des sorties proposées, une participation financière et/ou un acompte pourra être demandé en plus du tarif de la ½ journée ou bien de la journée complète. La famille en sera avertie.

Les repas sont commandés 2 jours ouvrés à l'avance. Les inscriptions devront donc être réalisées au plus tard 2 jours ouvrés avant le temps de garde.



En cas d'annulation moins de 2 jours ouvrés à l'avance, les temps d'accueil, de repas et les surcoûts occasionnés par le transport ou les sorties seront facturés (par exemple les annulations du lundi devront être faites au plus tard le mercredi soir).

Tarifs *

(à partir du 02/09/2021)

Communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims

Tarif périscolaire	matin (7h30 -> 8h50)	midi repas + accueil (12h -> 13h50)	goûter (17h ->18h)	soir (18h ->19h)
quotient familial entre 0€ et 499€	2,30 €	6,75 €	2,40 €	1,50 €
quotient familial entre 500€ et 1 499€	2,50 €	6,85 €	2,60 €	1,60 €
quotient familial entre 1 500€ et 1 999€	2,70 €	6,95 €	2,80 €	1,70 €
quotient familial au-delà de 2 000€	2,90 €	7,05 €	3,00 €	1,80 €

* toute heure entamée est due

Tarif Vacances et Mercredis	matinée (7h30->12h)	midi (repas + accueil) (12h -> 14h)	après-midi (avec goûter) (14h -> 18h30)	journée (avec repas et goûter) (7h30 -> 18h30)	pour la semaine de 5 journées avec repas
quotient familial entre 0€ et 499€	5,60 €	6,75 €	6,70 €	17,00 €	78,00 €
quotient familial entre 500€ et 1 499€	5,80 €	6,85 €	6,85 €	17,50 €	82,00 €
quotient familial entre 1 500€ et 1 999€	6,00 €	6,95 €	7,15 €	18,50 €	87,00 €
quotient familial au-delà de 2 000€	6,20 €	7,05 €	7,35 €	19,20 €	92,00 €

Communes extérieures à la Communauté Urbaine du Grand Reims

Tarif Vacances et Mercredis	matinée (7h30->12h)	midi (repas + accueil) (12h -> 14h)	après-midi (avec goûter) (14h -> 18h30)	journée (avec repas et goûter) (7h30 -> 18h30)	pour la semaine de 5 journées avec repas
quotient familial entre 0€ et 499€	6,30 €	6,75 €	7,35 €	20,50 €	94,00 €
quotient familial entre 500€ et 1 499€	6,50 €	6,85 €	7,55 €	21,00 €	96,00 €
quotient familial entre 1 500€ et 1 999€	6,70 €	6,95 €	7,75 €	21,50 €	99,00 €
quotient familial au-delà de 2 000€	6,90 €	7,05 €	7,95 €	22,50 €	101,00 €

RÉSERVATION

- Connecthys : <https://enligne.goutatou.fr>
 - ✓ Le portail vous permet de faire vos réservations périscolaires vous-même en respectant les délais,
 - ✓ Votre code d'accès est fourni par l'équipe de direction du GOUTATOU après traitement du dossier complet,
 - ✓ L'équipe de direction du GOUTATOU reste disponible pour les réservations exceptionnelles,
- Pour les familles qui connaissent leurs besoins de garde dès le début de l'année et qui resteront identiques sur tout le reste de l'année, les parents ont la possibilité de faire des **réservations annuelles** (document fourni avec le dossier). La feuille de réservation annuelle est également disponible sur demande auprès de la direction. Les familles disposent toujours de la possibilité d'annuler une réservation au plus tard 2 jours ouvrés à l'avance.

Des réservations de dernières minutes sont possibles pour le midi au plus tôt 2 jours ouvrés à l'avance, pour le matin et le soir, la veille, dans la limite des places disponibles.

FACTURATION

Tous les accueils réservés et non annulés 2 jours ouvrés à l'avance seront automatiquement facturés.

Pour les temps d'accueil du soir, toute heure entamée est due, si le parent dépasse l'heure du goûter (18h00) l'heure de garde du soir lui sera alors facturée. Afin d'éviter toute erreur, un système de pointage sera mis en place.

Les parents séparés seront facturés séparément en fonction de leur réservation. Chaque parent devra fournir son planning de réservation, les réservations et donc la facturation sera alors faite sur la base de ce planning.

Les factures seront envoyées par mail aux familles.

Les désaccords avec la facturation devront être portés à la connaissance de la direction par mail au maximum 15 jours après réception de celle-ci. Au-delà de ce délai, les réclamations ne pourront être prises en considération. Les parents ne pourront en aucun cas rectifier eux-mêmes le montant de la facture.

PAIEMENT

Les familles ont le choix de s'acquitter de leur facture par :

- Prélèvement (mandat SEPA à signer)
- Chèque-vacances (**uniquement pour les vacances et mercredis**)

Dans le cas d'un paiement par bons ANCV, des frais de traitement de 1% seront appliqués.

- Bons CESH

Dans le cas d'un paiement par bons CESH, des frais de traitement de 7% seront appliqués.

En cas de non règlement des services ou activités proposés, l'association Goutatou procédera selon les modalités suivantes :

1. Relance par mail
2. Prise de contact (courrier simple ou appel téléphonique) avec les familles afin de trouver une solution de régularisation,
3. Courrier recommandé + accusé de réception,
4. Procédure de recouvrement de créance par un huissier.

➡ **Les frais de rappel des factures impayées (LR+AR) ainsi que la procédure de recouvrement sont à la charge du débiteur.**

➡ **Si après le rappel par lettre recommandée, la facture reste impayée, l'association appliquera une majoration de 8% sur le montant dû et pourra refuser d'accueillir le ou les enfants.**

➡ **Les attestations de séjour et attestations fiscales concernant les frais de garde d'enfants hors du domicile (moins de 6 ans le 1^{er} janvier de l'année d'imposition) seront fournies uniquement après paiement complet des factures. Les dépenses ne concernent que la garde d'enfant. Les frais de nourriture ne sont donc pas pris en compte.**

ORGANISATION DE L'ACCUEIL

➤ **Accueil périscolaire du matin : de 7h30 à 8h50 :**

L'accueil a lieu tous les jours d'école sous la surveillance d'animateurs.

Les enfants sont accueillis dans la salle d'activité du Goutatou où ils sont accompagnés par leurs parents.

A 8h50, les enfants des classes primaires rejoignent leurs camarades dans la cour et les enfants de maternelle sont confiés à leur enseignant respectif après avoir été mis en chaussons et être passé aux toilettes.

➤ **Accueil périscolaire du midi : de 12h00 à 13h50 :**

- À 12h00, les animateurs vont chercher les enfants dans leurs classes respectives.

Le temps méridien se fait en 2 services :

- Les enfants de l'école maternelle et du CP de 12H00 à 13H00.
- Les enfants de l'école primaire de 13H00 à 13H50.

Les enfants disposent d'un temps pour se détendre soit avant ou après le service. Selon la météo, ils vont jouer dans la cour ou dans la salle.

Après le déjeuner, les enfants de petite section sont conduits par un animateur au dortoir pour la sieste à partir de 13h30.

Les repas sont fournis en liaison froide par la société de restauration « **Les petits Gastronomes** »

➤ **Accueil périscolaire du soir : goûter de 17h00 à 18h00 puis garde du soir de 18h00 à 19h00 :**

Les familles peuvent choisir d'inscrire leur enfant au goûter seul ou au goûter et à la garde du soir.

L'accueil a lieu tous les jours d'école sous la surveillance d'animateurs diplômés.

Les animateurs vont chercher les enfants dans leurs classes respectives.

Les enfants prennent un goûter (fourni par le Goutatou) de 17h00 à 17h30, ils peuvent ensuite jouer librement dans la salle ou dans la cour selon la météo. Les enfants qui le souhaitent pourront faire leurs devoirs mais dans tous les cas, les parents doivent vérifier et valider les devoirs de leurs enfants.

Les parents sont tenus de reprendre leurs enfants à 19h00 maximum.

➤ **Les mercredis**

Dès leur arrivée, les enfants de 03 à 12 ans sont accueillis le mercredi dans la salle d'accueil du Goutatou où des activités sont dispensées par l'équipe d'animation selon un programme défini et fourni aux familles.

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30, en journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas.

Des activités spécifiques sont proposées en relation avec les thèmes choisis par l'équipe d'animation, par période entre chaque vacance scolaire.

Les repas sont commandés 48h à l'avance.

La participation peut être occasionnelle dans la mesure où la réservation est faite 48h à l'avance (planning des animateurs et des fournitures à prévoir).

➤ **Les activités extrascolaires :**

Les activités se déroulent toutes les semaines (en dehors des vacances scolaires) aux horaires indiqués sur la fiche d'inscription. Si un animateur ou un intervenant ne peut assurer une séance, elle sera rattrapée au mois de juin. Pour un bon déroulement des séances, l'inscription aux activités extrascolaires nécessite un engagement des parents et une assiduité de l'enfant sur toute la durée.

➤ **Accueil de loisirs : vacances scolaires**

Pendant les vacances scolaires, le Goutatou est ouvert aux enfants scolarisés de 03 à 16 ans.

Cependant, le Goutatou se réserve le droit d'annuler l'ouverture du centre si l'effectif total est inférieur à 7 enfants.

Le calendrier des vacances scolaires correspond à celui proposé par le ministère de l'Éducation Nationale pour la zone B. Le Goutatou est donc ouvert pour cette année aux périodes suivantes : **(sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants)**

- Rentrée scolaire : jeudi 02 septembre 2021
- Vacances de la Toussaint : du 23 octobre 2021 au 07 novembre 2021
- Vacances de Noël : du 18 décembre 2021 au 02 janvier 2022
- Vacances d'hiver : du 05 février 2022 au 20 février 2022
- Vacances de printemps : du 09 avril 2022 au 24 avril 2022
- **Pont ASCENSION : du jeudi 26 mai au vendredi 27 mai 2022**
- Vacances d'été : jeudi 07 juillet 2022

DISCIPLINE GENERALE

L'acceptation de votre enfant est subordonnée au respect des autres enfants, du personnel, des lieux et du matériel utilisé. Pour le bien de chacun, il est conseillé d'apprendre aux enfants à observer une certaine discipline de groupe.

En cas de non-respect du règlement, les parents pourront être convoqués au Goutatou pour envisager d'éventuelles sanctions.

Pour le bon fonctionnement de l'association, merci de respecter les horaires d'accueil et de départ des enfants.

Heures d'ouverture du GOUTATOU			
Temps d'accueil	Période scolaire		Vacances et Mercredis
Accueil échelonné	de 07h30 à 08h50		de 07H30 à 09H30
Activités			de 09H30 à 12H00
Repas	maternelle	de 12H00 à 12H50	de 12h00 à 13h30
	primaire	de 13H00 à 13H50	
Accueil échelonné			de 13H30 à 14H00
Goûter	de 17H00 à 18H00		de 16H30 à 17H00
Activités extrascolaires	de 17H15 à 18H15		
Départ échelonné			de 17H00 à 18H30
Garderie du soir	de 18H00 à 19H00		

Tout enfant repris en dehors des heures d'accueil ou de départ devra faire l'objet d'une décharge de responsabilité parentale à remplir et signer sur place.

VETEMENTS ET OBJETS PERSONNELS

Les vêtements des enfants pourront être marqués (nom et prénom), et adaptés aux activités proposées (une paire de chaussures de sport pour le gymnase, pour les plus petits prévoir un change).

Pour une question de sécurité et de responsabilité, tous les objets personnels (consoles, rollers, mp3, téléphones...) ainsi que les bijoux sont strictement interdits ; sauf si ces derniers font l'objet d'une activité spécifique prévue et annoncée par l'équipe d'animation.

Les jouets sont tolérés lors des accueils du matin et du soir. Lors du temps du midi, des activités de groupe sont proposées aux enfants, il est préférable que les jouets restent alors dans les cartables.

Le Goutatou décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradations de vêtements ou d'objets personnels.

MALADIE - ACCIDENTS - URGENCES

- ✓ Les parents s'engagent :
 - à confier leur enfant **sans affections à caractère contagieux**. En cas de maladie ou de suspicion, la direction appellera les parents pour décider ensemble de la conduite à tenir.
 - à vérifier **la liste des vaccins obligatoires** en collectivité selon l'âge de leur enfant.
- ✓ Dans le cadre du service périscolaire et extrascolaire, il est possible que l'équipe pédagogique puisse délivrer sur une période **courte un médicament à condition qu'il y ait un avis médical et donc la présence d'une ordonnance**. Aussi, il est demandé aux familles de fournir, en plus de l'ordonnance, les médicaments marqués au nom de l'enfant. Afin de favoriser la prise de médicaments, il est nécessaire de prendre contact avec la direction du Goutatou et de bien en définir les modalités (transmission, récupération des médicaments, suivi sur site...).
- ✓ Un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** peut être mis en place pour l'enfant atteint de maladie chronique, d'allergie et d'intolérance alimentaire. Il doit permettre à l'enfant d'être accueilli en collectivité et ainsi de bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire. Ce **PAI** concerne le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. **Il s'agit d'un document écrit, élaboré à la demande de la famille par un médecin**. Il est important que soient associés tous les acteurs éducatifs. La rédaction du **PAI** est effectuée suite à une réunion de concertation entre ces mêmes acteurs : le **PAI** précise toutes les modalités et mesures à prendre pour faciliter la vie de l'enfant en collectivité.
- ✓ En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel, au service d'urgence (Pompiers), et/ou au médecin traitant de l'enfant s'il peut arriver dans de brefs délais ; les parents sont immédiatement informés. Une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sera effectuée.

ASSURANCE

Le Goutatou est assuré auprès de la : **GROUPAMA**

Toutes les activités organisées par le Goutatou sont assurées.

En cas d'accident corporel ou de dégâts matériels, notre assurance prend en charge tous les frais non couverts par votre assurance personnelle et votre mutuelle.

Le Goutatou se réserve le droit de contacter le service juridique de GROUPAMA en cas de conflit avec la famille.

Toutefois, il est conseillé aux familles de souscrire une assurance « individuelle accident » couvrant les dommages qu'une personne peut subir sans qu'il y ait lieu de chercher la responsabilité d'une autre personne (enfant victime de sa propre maladresse ou qui se blesse tout seul).

ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 9 des statuts de l'association, les membres à jour de leur adhésion annuelle sont convoqués par courrier et/ou par affichage au minimum quinze jours avant la date de l'assemblée générale ordinaire.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'association, les votes par procuration (limités à trois pouvoirs par adhérent) ou par correspondance sont autorisés.

Les règles du quorum sont précisées dans l'article 11 des statuts (disponibles au Goutatou).

Mandat de prélèvement SEPA

Association Goutatou - ICS n°FR60ZZZ581803

6 bis rue des clos 51390 PARGNY LES REIMS

En signant ce mandat, vous autorisez Association Goutatou à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Association Goutatou. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de début de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Référence unique du mandat

RUM : G O U T A T O U

Identité et coordonnées du débiteur

Nom et prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Compte à débiter

IBAN :

BIC :

Type de paiement

Paiement récurrent : ☒

Paiement ponctuel : ☐

Signature

Fait à :

Le :

Signature :

Les informations contenus dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinés à n'être utilisés par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.